

DIRECTION JURIDIQUE
L. DEGRAVE - DJ-2026-30

COMMUNE DE DOUAI

RUE PAGNOL ET RUE DES CYTISES

RETROCESSION AU PROFIT DE LA VILLE DE DOUAI

La ville de DOUAI a sollicité Partenord Le Groupe afin de procéder à la rétrocession de voiries et espaces verts situés rue des Cytises, square Chaplin, et rue Marcel Pagnol.

L'emprise foncière à céder est la suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	BH	687		0 ha 12 a 91 ca
	BH	689		0 ha 11 a 73 ca
	BH	690		0 ha 07 a 41 ca
	BH	694		0 ha 07 a 86 ca
	BH	696		0 ha 45 a 47 ca
	BH	702		0 ha 14 a 66 ca
	BH	706		0 ha 01 a 10 ca
	BH	709		<u>0 ha 00a 04 ca</u>
Contenance totale				01 h 01 a 18 ca

Tous les frais et droits quelconques relatifs à cette rétrocession seront supportés par Partenord Le Groupe notamment les frais de géomètre et les frais d'acte.

Ceci étant exposé,

et

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles ci-dessus désignées,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous les documents inhérents à ladite rétrocession,
- De solliciter l'accomplissement des formalités de publicité foncière dudit acte.

ADOPTÉ

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

